

SERVICE :

DIRECTION DES FINANCES

Service Budget

N° 3.9

objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2018

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'assemblée délibérante le projet de Décision modificative n° 3 de l'exercice 2018.

Pour l'exercice 2018, après le vote du budget primitif, notre Assemblée a procédé à des ajustements lors d'une 1^{ère} décision modificative en mars de cette année, principalement sur les recettes de fiscalité et de dotations de l'État. En juin, nous avons adopté le budget supplémentaire pour intégrer les résultats de l'exercice 2017. Quelques ajustements sont encore nécessaires afin de terminer l'exécution du budget de l'année 2018.

Voici donc les principaux éléments qui constituent le projet de décision modificative n°3 qui vous est soumis.

Ce projet s'établit, pour le budget principal, en dépenses et en recettes à la somme de 9.893.467,42 € dont 2.022.125,95 € pour la section d'investissement, et 7.871.341,47 € pour la section de fonctionnement. Sur ce projet de budget, les dépenses et les recettes s'établissent respectivement comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	1 365 539,99 €	Recettes réelles	- 157 718,01 €
Dépenses d'ordre	656 585,96 €	Recettes d'ordre	2 179 843,96 €
Total dépenses	2 022 125,95 €	Total recettes	2 022 125,95 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	6 143 580,47 €	Recettes réelles	7 666 838,47 €
Dépenses d'ordre	1 727 761,00 €	Recettes d'ordre	204 503,00 €
Total dépenses	7 871 341,47 €	Total recettes	7 871 341,47 €

Sur les mouvements réels, les ajustements budgétaires, en dépenses, relevant de la section d'investissement représentent une variation de +0,06 % des crédits votés, et +0,47 % en section de fonctionnement. Ces éléments témoignent du fait qu'il s'agit d'une décision modificative d'ajustement, sans bouleversement des équilibres initiaux.

Les mouvements d'ordre ne concernent que des crédits pour permettre l'amortissement des subventions reçues, l'application du règlement du Fonds Solidarité Logement, avec une transformation de prêts en subvention suite à des abandons de dettes pour les dossiers de surendettement ou à des décès des bénéficiaires, ou encore la régularisation des avances consenties sur les marchés publics.

A. SECTION D'INVESTISSEMENT

I. Les dépenses d'investissement

Hors dépenses imprévues, les dépenses réelles d'équipement augmentent de 13.524.702,04 €, soit 2,58 % des sommes votées au budget primitif. Cette décision modificative est l'occasion de revoir certains de nos programmes, de lisser les échéanciers de crédits de paiement en fonction de l'évolution des calendriers ou des difficultés rencontrées sur les études de programmation, et des retards pris dans certains dossiers, qui se trouveront ainsi reportés sur 2019 et les exercices ultérieurs. Un rapport spécifique sur la gestion pluriannuelle en autorisations de programme et autorisations d'engagement est soumis à votre examen au cours de cette même séance.

Tout d'abord, il vous est rappelé que le Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique conduit un projet déterminant pour le développement et l'attractivité de notre territoire. Il porte un programme de déploiement de la fibre optique, dont le Département assurera le financement à hauteur estimative de 50 M€. Afin d'assurer au SMN de disposer des fonds en fonction de son calendrier de travaux, mais également d'optimiser la charge de cette dépense, il est proposé d'initier une série de versements pluriannuels sous forme de subventions d'investissement, plutôt que sous la forme de contribution annuelle en section de fonctionnement initialement prévue. Le versement, pour ce qui concerne l'année 2018, serait de 25 M€.

Par ailleurs, des restitutions de crédits de paiement sont proposées pour les bâtiments, qu'il s'agisse des bâtiments administratifs, culturels, sociaux ou autre. Il est ainsi inscrit, en négatif un crédit de 1.542.976 €, somme masquant des réalités différentes. Sur l'Hôtel du Département, il est procédé à une réduction des crédits du budget 2018 de 522.000 €, dont l'origine est la non possibilité de mettre en place un élévateur sur l'ancien site des archives, pour les personnes à mobilité réduite (-47.000 €), le moindre coût du désamiantage des sous stations A1 B1 et B3 (-275.000 €), la modernisation du système de sécurité incendie (-100.000 €). Le dernier point concerne le retard dans les travaux de sécurité incendie, accessibilité des personnes en situation de handicap et de PCET (-100.000 €). Pour le site de Grammont, des travaux, suite à un sinistre, auraient dû être réalisés. Or, les expertises sont toujours en cours et empêchent le démarrage des travaux. Cela représente 450.000 € qui avaient été inscrits au BP 2018 et qu'il convient donc de retirer, dans l'attente de la fin de l'expertise. Bien entendu, une nouvelle autorisation de programme sera proposée ultérieurement. Enfin, un ajustement technique de 82.000 € est opéré pour solder des opérations finalisées.

Sur le patrimoine culturel, il est inscrit un crédit négatif de 203.872 €. A Jumièges, la restauration ne nécessite pas de fouilles archéologiques, les études au logis abbatial n'ont pas eu lieu. Pour le musée Victor Hugo, la programmation des divers travaux de mise en conformité électrique, du PCET ou de l'accessibilité a été revue, décalant ainsi sur 2019 une

partie des prévisions. De même, les études pour la restauration des murs du théâtre de Lillebonne ont pris plus de temps que prévu, reportant ainsi les travaux sur 2019.

Pour la gestion des forêts, les diagnostics phytosanitaires sont réévalués en diminution, et les travaux de la forêt urbaine de loisirs sont décalés.

Pour les bâtiments des routes, une diminution de 480.021 € de crédits 2018 est inscrite, pour tenir compte des divers retards constatés sur plusieurs opérations. Cette diminution tient compte d'un abondement des lignes budgétaires relatives aux aménagements routiers du Pont de Brotonne de 60.626,44 €, crédits nécessaires aux réparations rendues nécessaires suite à un incendie.

Inversement, certaines opérations nécessitent des prévisions budgétaires complémentaires, dont 54.000 € pour la finalisation du bouquet 1 du PCET, de la mise en accessibilité de certains sites et du solde des marchés correspondants, et de divers ajustements d'études. Il en est de même pour le marché multi technique relatif à l'Hôtel du Département, du fait des travaux complémentaires d'éclairage du bâtiment F et des travaux de sous stations. De plus, la mise en place d'une convention d'occupation pour le CMS Brindeau au Havre nécessite une inscription de crédits supplémentaires de 200.000 € partiellement compensés par quelques ajustements négatifs.

En ce qui concerne les collèges, des crédits de paiement sont restitués pour un montant de 1.866.715 € :

- La baisse des crédits de paiement concerne le plan cuisine pour 1 M€. Les diagnostics ont été moins élevés que prévu et la collectivité a dû revoir le calendrier initial pour 6 opérations (Offranville, Boos, la Feuillie, Doudeville, Le Mesnil-Esnard et Sainte Adresse). Les crédits de paiement pour les gros travaux sont également revus à la baisse (-1,296 M€) sur les chantiers en cours. Pour le plan collèges, ce sont 5 opérations qui ont fait l'objet de diagnostics moins coûteux que ce qui avait été anticipé, et pour lesquelles il a été procédé à un recalage du calendrier (Yerville, Romain Rolland au Havre, Luneray, Goderville et Sotteville-les-Rouen), ce qui permet de restituer 720.000 €.
- Par contre, pour les travaux d'entretien courant, il est proposé l'inscription d'un crédit complémentaire de 350.000 €. De même, l'équipement informatique des collèges nécessite une majoration de crédits de paiement, proposée dans ce projet de budget, pour 850.000 €.

Sur le plan des subventions, pour les contrats d'agglomération, des diminutions de crédits sont inscrites dans ce projet de décision modificative. Sur la génération 2007-2013, le report du solde de l'opération Marc SANGNIER à Mont Saint Aignan sur 2019 aboutit à la réduction de 91.278 € des crédits de paiement de l'exercice 2018. Sur la génération 2015-2021, la réduction de crédit est de 1.750.000 € pour tenir compte du moindre coût de l'opération « parc urbain des Bruyères – phase 1 », et du report du démarrage, en 2019, des opérations « 1^{ère} tranche du muséum d'histoire naturelle du Havre » et « 2^è tranche de cœur de métropole ». Sur le dispositif d'aide aux structures à vocation sanitaire et sociale du secteur de l'enfance, suite au solde de dossiers, il est proposé une réduction des crédits de paiement de 8.397,76 €. En ce qui concerne le soutien du Département aux opérations de restructuration et de modernisation des EHPAD, les crédits de paiement sont en diminution de 1.448.080 € en raison des retards sur plusieurs opérations. Sur le volet de l'insertion sociale, les subventions octroyées au titre des aides aux structures et des projets sociaux de

territoire sont moins nombreuses que les estimations réalisées lors du budget primitif. Ainsi, il est proposé une inscription de -60.000 €.

Pour les aides à l'aménagement du territoire, des crédits de paiement sont restitués à hauteur de 700.000 € du fait du report de l'adoption du dispositif d'aide à la revitalisation et l'urbanisation des bourgs centres et de sollicitations moins nombreuses que prévu sur le dispositif d'aide à la mise en accessibilité des bâtiments classés ERP (établissements recevant du public).

Pour la gestion des ports départementaux, il est proposé de réduire les crédits de paiement de 819.432 €. Les opérations d'achat de grue et d'un ber roulant au port de Fécamp, bien que commencées ne seront pas achevées, et impliquent une diminution des crédits de paiement de 188.400 €. De même, les travaux sur la porte écluse amont du bassin du commerce sont différés, ce qui aboutit à la restitution de 180.000 €. Enfin, le décalage des travaux de l'apponement et voutes Quai de la Marne sur 2019 conduit à réduire les crédits de paiement de 448.327 €, somme que l'on retrouvera sur le prochain projet de budget.

Du côté des bacs départementaux, ce sont 398.595 € qui sont restitués dans cette décision modificative. Le retard de la construction du bac maritime nécessite de reporter 516.777 €, en 2019, tout comme les travaux sur les pontons de Berville et Quillebeuf pour 431.818 €. En contrepartie, de nouveaux crédits de 410.000 € sont inscrits pour les travaux complémentaires du bac 13 suite à l'avarie de février 2018, la réfection des propulseurs des bacs maritimes et la mise à sec des navires sur une période plus longue qu'envisagée.

Pour les déplacements doux, sur les sections de la Seine à vélo, entre Le Trait - Yainville et Yainville – Duclair, les dossiers de demandes de subventions attendus ne nous sont pas encore parvenus. Il est proposé de reporter, sur 2019, les crédits de paiement à hauteur de 184.000 €. Sur les itinéraires multi randonnées, il est restitué 913.029 €, du fait du report d'une partie des travaux de la section de l'avenue Verte, entre Arques-la-Bataille et Dieppe, et pour la réalisation de la section de la vélo route du littoral entre Les Loges et Froberville.

Sur l'aménagement du territoire, pour le remembrement routier, la collectivité a été peu sollicitée. Au-delà de la diminution de l'AP, c'est aussi une inscription négative de crédits de paiement 2018 de 23.500€ qui est incluse dans la DM3.

Pour les ouvrages littoral et Seine, les travaux de confortement d'urgence de la falaise à Criel-sur-Mer sont achevés, et aboutissent à la restitution de 30.000 €. Sur les aides à l'assainissement, le rythme de versement est échelonné sur plusieurs exercices. 43.614 € de 2018 doivent donc être repositionnés sur 2019 et 2020.

Sur la gestion des espaces naturels sensibles, les aides qui seront potentiellement accordées en 2018 sont moindres que les estimations faites lors du BP 2018. Ce sont donc 94.372 € qui sont restitués.

Pour la politique de l'habitat et du logement, c'est une inscription négative de 940.000 € qui est proposée dans cette décision modificative n°3. Dans le cadre des mesures en faveur de l'amélioration de l'habitat, le dispositif d'amélioration des logements HLM n'a pas encore fait l'objet d'une adoption par notre instance. Sur le renouvellement urbain, les premiers paiements du dispositif ANRU 2 n'interviendront qu'en 2019, alors que des crédits sur 2018 ont été votés. Le dispositif de soutien aux PLAI a généré moins de demandes cette année que ce qui a été anticipé.

Sur le secteur culturel, la 12^è édition de Lire à la plage a révélé un matériel montrant des signes de vétusté. Lors du vote du budget primitif, l'usure du mobilier n'avait pas été identifiée. Dès lors, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme portant sur ces dépenses de 100.000 € et d'inscrire les crédits de paiement dans le projet de DM3.

Pour les moyens de l'administration, une autorisation de programme a été votée, lors du BP, pour 1,5 M€, avec des crédits de paiement pour 2018 de 558.000 €. Or, d'une part, du fait de la canicule et d'autre part, de la nécessité d'équiper certaines directions en matériels spécifiques, un complément de crédit de paiement pour 2018 est nécessaire. Ainsi, ce sont 74.000 € qui sont prévus dans le projet de DM3.

II. Les recettes d'investissement

Quelques ajustements de dotations ou subventions sont proposés pour -149.884 € pour tenir compte des retards de réalisation des opérations faisant l'objet d'un subventionnement. Les ajustements représentent une diminution de 307.302 € par rapport aux inscriptions votées au BP 2018. Cette baisse est partiellement compensée par une subvention de l'ADEME pour 156.480 €. Cette subvention est obtenue en raison de la mise en place d'une chaufferie bois au collège du Tréport.

Un crédit complémentaire est proposé au vote sur les opérations d'ordre pour permettre les régularisations des avances sur marchés et de l'application du dispositif du FSL qui prévoit, dans certaines conditions, de requalifier une aide temporaire en aide définitive.

Au final, le projet de budget supplémentaire, pour la section d'investissement, se présente comme suit :

Chap.	Libellé chapitre	Budget principal	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
040	Opérations d'ordre de transferts en section	204 503,00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 727 761,00
041	Opérations patrimoniales	452 082,96	041	Opérations patrimoniales	452 082,96
	Dépenses d'ordre	656 585,96		Recettes d'ordre	2 179 843,96
020	Dépenses imprévues	-12 159 162,05	13	Subventions d'investissement	-149 884,24
13	Subventions d'investissement	85 000,00	23	Immobilisations en cours	2 049,62
20	Immobilisations incorporelles	-386 374,17	27	Autres immobilisations financières	-9 883,39
204	Subventions d'équipement versées	19 056 280,43		Recettes réelles	-157 718,01
21	Immobilisations corporelles	1 677 393,29		Total Recettes d'investissement	2 022 125,95
23	Immobilisations en cours	-6 822 380,28			
27	Autres immobilisations financières	5 000,00			
4544109	Aménagement foncier A150 Croixmare-Barentin	-12 000,00			
4544110	Aménagement foncier liaison A28-A13	-50 000,00			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	-28 217,23			
	Dépenses réelles	1 365 539,99			
	Total Dépenses d'investissement	2 022 125,95			

B. SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Les dépenses de fonctionnement

Sur la section de fonctionnement, l'inscription de crédits pour les dépenses réelles, hors dépenses imprévues, est de 7.365.274,50 €.

Les principales inscriptions sont les suivantes :

Du côté des solidarités, il est inscrit un nouveau crédit de 96.520 € afin de permettre la prise en charge du marché d'accompagnement à la réorganisation de l'aide sociale à l'enfance. Il est également proposé de basculer un crédit de 200 K€ du chapitre 65 au chapitre 011 afin de permettre la poursuite du règlement des frais de transport des assistants familiaux. Sur les aides à l'emploi et l'insertion, la mise à jour des crédits de paiement tient compte des subventions accordées, pour lesquelles le paiement intervient après un an de présence du salarié embauché. Il est donc proposé, pour 2018 de réduire les crédits de paiement de 256.906 €, crédits qui seront réinscrits sur les prochaines échéances.

Du côté des collèges, l'ensemble des crédits du contrat de réussite éducative ne sera pas utilisé. Il est proposé de transférer 200.000 € au profit des travaux d'entretien courant dans les collèges. Par ailleurs, le premier équipement des collèges doit maintenant intégrer la fourniture ou le remplacement de défibrillateurs. Cela intègre également l'acquisition de consommables et la souscription de contrats de maintenance. De ce fait, ce sont 55.500 € qui sont proposés dans cette DM3.

Concernant le SMN, la proposition de financement par subvention d'équipement conduit à ajuster, à la baisse, la dotation de fonctionnement annuelle prévue lors du BP 2018. Celle-ci s'élève dorénavant à 272.239 €.

Sur la politique de l'habitat et du logement, il est proposé de réduire les crédits de paiement de 775.750 €. Cette diminution amorcée depuis 2015 (après le dernier hiver rigoureux) est principalement due au nouveau règlement FSL adopté au 1^{er} avril 2018 et à la politique de conventionnement adoptée en février de cette année.

Pour les bacs, l'augmentation du prix du carburant nécessite une inscription complémentaire de 150.000 € auxquels il faut ajouter 110.000 € pour des interventions d'entreprises extérieures, la réalisation d'une étude complémentaire pour l'amélioration de la desserte du Tréport et pour l'approvisionnement de pièces détachées.

Un crédit de 20.000 € est proposé pour permettre la réalisation de l'étude de gouvernance relative à la GEMAPI sur l'axe Seine.

S'agissant des actions culturelles, l'exposition « Itinéraires de poilus – soldats normands dans la Grande guerre » nécessite une augmentation des crédits de 12.000 €.

Le mécénat, lancé en 2015, se développe depuis 2017. D'ailleurs, un marché permet d'accompagner le Département dans la recherche de mécènes. Les dons sont de plusieurs ordres : financiers ou en nature et compétence. Pour ces derniers, la collectivité doit procéder aux divers enregistrements comptables y afférent, ce qui nécessite une proposition de crédits complémentaires de 47.344 €.

Pour ce qui est du fonctionnement de l'administration, en 2017, nous avons adopté de nouvelles modalités d'attribution des titres-restaurant. Les prévisions budgétaires pour le budget 2018 avaient été réalisées sur une base d'un nombre d'agents plus important que la réalité du 1^{er} semestre 2018. Ainsi, c'est une prévision négative de 250.000 € qui est inscrite à l'occasion de cette décision modificative. Par ailleurs, la mise en place du courrier industriel n'a pu, à ce jour, être effectuée. De ce fait une augmentation des crédits de 100.000 € est nécessaire pour couvrir les besoins de 2018.

Pour la gestion de la dette, les renégociations engagées sur 2018 ont permis de revoir favorablement les conditions financières de 8 emprunts. Pour 2 contrats, les négociations n'ont pu aboutir. Il a donc été décidé de rembourser par anticipation ces 2 derniers puis de les refinancer. Cette opération nécessite un réajustement des crédits du chapitre 66. C'est donc une prévision de 772.000 € qui est inscrite dans cette DM3.

Pour ce qui est de la contribution du Département au fonds de péréquation de la CVAE, une inscription complémentaire de 45.129 € est nécessaire pour que le montant de notre contribution puisse être comptabilisé.

Par ailleurs, aujourd'hui, il existe 3 contentieux en cours pour lesquels le principe comptable de prudence conduit à constituer des provisions :

- Contentieux des ententes sur les panneaux de signalisation. Une des entreprises condamnées par la Cour Administrative d'Appel fait appel de la décision devant le Conseil d'État. Dans l'attente du résultat du pourvoi, il est proposé un provisionnement de 2.554.000 €
- SNCF Réseau a déposé une requête introductive devant le tribunal administratif à l'encontre du Département pour le versement d'un solde de subvention de 1.402.071 €. Dans l'attente du jugement, le provisionnement de cette somme est proposé.
- Un contentieux pour la rocade nord du Havre est en attente de la décision de la cour administrative d'appel de Douai. Au vu des derniers éléments reçus sur ce dossier, la plus grande prudence s'impose. Un provisionnement de 2.121.449 € s'avère recommandé pour ce dossier.

Enfin, les modifications des prévisions budgétaires des budgets annexes permettent de revoir à la baisse la ligne de dépenses du budget principal de 110.686,06 €

II. Les recettes de fonctionnement

Ce projet de budget génère des recettes réelles supplémentaires de 8.557.668,47 € par rapport au budget voté.

Au titre des impôts et taxes, l'attribution du fonds national de péréquation des DMTO sera plus importante que les inscriptions réalisées à ce jour. Au final, c'est une recette de 12.037.898 € qui sera versée au Département. Une inscription complémentaire de 4.037.898 € est donc proposée à cette DM3. Inversement, la notification de l'attribution du fonds de solidarité fait apparaître une recette légèrement inférieure aux inscriptions. Il convient donc de réaliser une prévision négative de 202.698 €. Enfin, sur la taxe d'aménagement, les recettes déjà réalisées laissent présager un produit supérieur aux prévisions actuelles. Il est proposé un crédit de paiement supplémentaire de 250.000 €.

Pour ce qui est des dotations, subventions, participations, les prévisions budgétaires doivent être réajustées à la baisse. C'est donc une inscription de -585.000 € qui est proposée. La fin des contrats d'avenir a pour conséquence une diminution de nos recettes attendues. Le manque à gagner est estimé à 280.000 €, somme inscrite en négatif sur le projet de décision

modificative. Pour le FSL, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales sera moins élevée que ce qui a été anticipé. Les recettes sont diminuées de 170.000 €. Pour le reste, ce sont divers ajustements sur les participations des communes, ou du FSE.

Pour les recettes de fonctionnement relevant de l'activité de la collectivité, dans le domaine des solidarités, la convention avec l'ASP fait apparaître un versement d'avance trop important. Une recette de 304.800 € vient donc régulariser le trop versé en 2017, crédit que l'on retrouve sur le projet de décision modificative. Sur le volet de l'insertion sociale et de l'emploi, la subvention FSE pour le financement des postes de conseillers emploi et référents emploi insertion, la subvention sera moins importante que ce qui a été calculé lors du budget primitif. Dès lors, c'est une inscription de -50.383 € qui est incluse dans la DM3.

Le mécénat, mis en place au Département se développe tant sur les dons financiers que sur les dons en nature ou en compétence. Pour tenir compte des dossiers en cours actuellement, il a été procédé à l'inscription de crédits supplémentaires en recettes, pour 85.979 €.

Sur le périmètre des archives, il est proposé une augmentation des recettes de 10.000 € pour tenir compte d'une subvention obtenue pour la mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, de la valorisation des pilons de papiers réalisés par les services, ou encore de la participation de la DRAC pour l'exposition « Itinéraires de poilus ».

Une recette exceptionnelle est proposée dans ce projet de DM pour constater les recettes des condamnations des entreprises ayant réalisé des ententes sur les panneaux de signalisation. Le montant de la condamnation s'élève à 3.977.834,39 €. Enfin, le moindre recours aux titres restaurant a un impact sur les recettes de la collectivité. C'est donc cette somme qui est inscrite en négatif sur nos recettes de fonctionnement. En effet, une part de la valeur du titre est à la charge des agents en bénéficiant. La diminution des dépenses de 250.000 € engendre une moindre recette de 100.008 €.

Ainsi le budget supplémentaire en section de fonctionnement se présente comme suit :

Chap.	Libellé chapitre	Budget principal	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal
023	Virement à la section d'investissement	1 727 761,00	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	204 503,00
	Dépenses d'ordre	1 727 761,00		Recettes d'ordre	204 503,00
022	Dépenses imprévues (dépenses)	506 066,97	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	25 240,97
65	Autres charges de gestion courante	-3 088 896,79	73	Impôts et taxes	4 085 200,00
017	Revenu de solidarité active	-11 200,00	74	Dotations, subventions et participations	-585 171,66
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-1 425,00	017	Revenu de solidarité active	304 800,52
66	Charges financières	772 000,00	75	Autres produits de gestion courante	53 284,68
67	Charges exceptionnelles	101 300,00	77	Produits exceptionnels	3 879 459,78
68	Dotations aux amortissements et provisions	6 077 520,00	013	Atténuations de charges	-100 008,00
011	Charges à caractère général	640 078,29		résultat cumulé de fonctionnement	4 032,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	-236 850,00		Recettes réelles	7 666 838,47
014	Atténuations de produits	1 384 987,00		Total Recettes de fonctionnement	7 871 341,47
	Dépenses réelles	6 143 580,47			
	Total Dépenses de fonctionnement	7 871 341,47			

C. AJUSTEMENT DES SOLDES D'EXECUTION

Par délibération n° 4.2 du Conseil départemental du 5 décembre 2016, nous avons donné un avis favorable à la fermeture du collège Guy Moquet au Havre, à la fin de l'année scolaire 2016-2017. Depuis les lois de décentralisation, la gestion des bâtiments des collèges relève des compétences départementales. Aussi, les résultats, tels qu'ils apparaissent sur le compte financier 2017 du collège Guy Moquet, doivent être repris sur les comptes du Département.

Le solde d'exécution de la section d'investissement fait apparaître sur le compte financier de l'exercice 2017, un excédent de 28.217,23 €. Sur la section de fonctionnement, le résultat est un excédent de 4.032,18 €.

Du fait de ces nouveaux éléments, il convient de corriger le solde d'exécution de la section d'investissement adopté lors du vote du budget supplémentaire 2018, en le diminuant de 28.217,23 € ce qui porte le solde d'exécution (ligne budgétaire 001, en dépenses) à 85.409.639,70 €.

De même, il convient de corriger le résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002 en recette) en l'augmentant de 4.032,18 €, le portant ainsi à 125.799.624,70 €.

D. EQUILIBRAGE DE LA DECISION MODIFICATIVE

Avec les ajustements proposés par l'ensemble des services, il reste à établir l'équilibre de la décision modificative.

Pour la section d'investissement, du fait de nouvelles recettes, mais également de la modification des prévisions de dépenses d'équipement évoquées plus haut, l'équilibre est obtenu par une légère augmentation du virement de la section de fonctionnement, et par une diminution des crédits de dépenses imprévues d'investissement de 12.159.162,05 €.

Pour la section de fonctionnement, l'équilibre de la section est obtenu par une augmentation des dépenses imprévues de 506.066,97 €.

E. LES BUDGETS ANNEXES

Tous les budgets annexes font l'objet d'ajustements budgétaires, dans le cadre de cette décision modificative.

I. Crèche départementale

Pour ce budget annexe, il est proposé l'ajustement de la section d'investissement du fait des coûts réels des outils informatiques. Pour la section de fonctionnement, il est inscrit une prévision négative, en dépense de 11.000 € pour les titres-restaurant. Afin d'équilibrer cette DM, il est procédé aux ajustements de la subvention d'équilibre provenant du budget principal de 23.000 €.

II. Parc zoologique de Clères

Sur cette décision modificative n°3, en section d'investissement, les crédits de paiement déjà votés sont revus à la baisse. La diminution est de 127.700 € pour tenir compte, principalement, du décalage dans la réalisation du pôle accueil et du moindre coût de la réhabilitation du 2^è étage.

Sur la section de fonctionnement, quelques ajustements nécessitent une inscription complémentaire de 50.000 € pour assurer la prise en charge des paies jusqu'au mois de décembre. En effet, les remplacements temporaires ont été plus importants que ce qui avait été anticipé.

Pour les recettes, le remboursement d'un trop versé sur prime ainsi que le règlement d'un sinistre permettent d'ajuster les recettes par une inscription complémentaire de 3.658,27 €. L'équilibre est obtenu par la réduction de la subvention d'équilibre provenant du budget principal de 81.376,06 €.

III. Restaurant Administratif

Sur ce budget annexe, il est proposé une diminution des crédits de la section d'investissement pour tenir compte du retard dans le déploiement d'outils informatiques pour 12.000 €.

Pour les dépenses de fonctionnement, il est proposé un ajustement à la hausse des crédits de 14.250 €.

L'équilibre est obtenu par l'augmentation de la subvention d'équilibre provenant du budget principal de 14.250 €.

IV. Parc Départemental

Le projet de décision modificative pour le budget du Parc consiste principalement en la mise à jour des crédits de paiement pour le remplacement de l'outil de gestion des stocks et des commandes, reportés sur les prochaines échéances.

En section de fonctionnement, il est inscrit un crédit négatif de 37.000 €, en dépenses pour les titres restaurant. De plus, du côté des assurances, la prévision budgétaire du budget primitif a été surestimée par rapport au coût réel des primes. Une diminution de 3.200 € est donc proposée dans le projet de budget. Par ailleurs, un remboursement de sinistre génère une recette complémentaire de 2.036,80 € inscrite également au projet de DM.

V. Laboratoire agrovétérinaire

Le projet de décision modificative pour le budget du laboratoire consiste en l'ajustement des dépenses d'investissement de -3.500 € du fait du coût du matériel acquis.

Sur la section de fonctionnement, il est proposé une inscription complémentaire de 75.400 €. Sur cette somme, les contrats de maintenance des installations de chauffage représentent 34.300 €, alors que les travaux d'entretien vont générer une économie de 4.000 €. Sur l'activité même du laboratoire, il est inscrit une nouvelle dépense de 40.000 € pour permettre les analyses en chimie et biologie moléculaire.

De plus, un contentieux avec le prestataire en charge de l'entretien des locaux a eu pour conséquence un paiement de factures antérieures à 2018 sur le budget 2018. Ces éléments n'avaient pas été inclus dans le budget 2018, aussi une inscription de 16.000 € est proposée dans le projet de DM3. En contrepartie, un ajustement à la baisse des crédits de dépenses de 24.000 € pour les titres restaurant est également proposé.

Du côté des recettes de fonctionnement, une revalorisation des taxes d'analyse est proposée. Ainsi c'est un crédit supplémentaire de 100.000 € qui est proposé.

L'équilibre est obtenu en diminuant la subvention d'équilibre provenant du budget principal de 20.560 €

Au global, la décision modificative n°3 des budgets annexes s'établit comme suit :

		Crèche départementale	Parc zoologique de Clères	Restaurant administratif	Parc Départemental	Laboratoire agrovétérinaire	TOTAL
INVESTISSEMENT	Recettes	- 12 000,00 €	- 127 717,79 €	- €	- 44 600,00 €	- 3 500,00 €	-187 817,79 €
	Dépenses	- 12 000,00 €	- 127 717,79 €	- €	- 44 600,00 €	- 3 500,00 €	-187 817,79 €
	Equilibre	- €	- €	- €	- €	- €	- €
FONCTIONNEMENT	Recettes	- 11 000,00 €	- 77 717,79 €	14 250,00 €	- 70 724,00 €	71 900,00 €	- 73 291,79 €
	Dépenses	- 11 000,00 €	- 77 717,79 €	14 250,00 €	- 70 724,00 €	71 900,00 €	- 73 291,79 €
	Equilibre	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Voici les principaux éléments qui constituent le projet de la décision modificative n°3 qui vous est soumis.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir adopter le dispositif de délibération ci-annexé.